

# LES PRODUITS TUNISIENS ET LE MARCHÉ BELGE <sup>(1)</sup>

Notre balance commerciale avec l'Union Economique Belgo-Luxembourgeoise qui, d'après les statistiques belges (2), avait été créditrice pendant les années 1950-1951-1952 marquera une très nette régression pour l'année 1953.

Cette chute de nos exportations avait déjà été amorcée en 1952 ; la raison semble devoir en être recherchée dans le fait que nos clients à la faveur des libérations européennes ou de la levée des restrictions d'achat en zone dollar, ont été en mesure de s'adresser aux fournisseurs de leur choix.

Cette situation ne saurait nous échapper et il y a lieu de prendre les mesures appropriées pour pratiquer ne serait-ce qu'une politique de présence sur les marchés étrangers où les produits de notre jeune industrie ne sont que peu introduits en dépit des efforts qui ont pu être entrepris pour les faire connaître.

Et nous demeurons persuadés que la Tunisie semble devoir trouver en Belgique des débouchés pour bon nombre de ses produits.

\*\*\*

## A — AGRUMES

### a) Oranges et mandarines

Pendant la campagne 1952-1953 (1<sup>er</sup> octobre au 31 mai) l'UEBL a importé 90.876 tonnes d'oranges et mandarines. Ce tonnage est sensiblement égal à celui importé lors de la campagne précédente et il semble que la consommation belge ait atteint là son plafond.

Si l'on considère la répartition par origine des importations belges d'agrumes (quantités exprimées en tonnes pour les années 1951 et 1952) :

- 
- (1) D'après des renseignements des Services Commerciaux (Section A.F.N.) près l'Ambassade de France en Belgique.
- (2) En règle générale les statistiques d'importation d'un pays A pour les produits venant d'un pays B ne correspondent pas aux statistiques d'exportations du pays B vers le pays A. Ceci s'explique par le fait que certains produits sont dérotés vers d'autres pays C, puis réexpédiés vers le pays A après avoir subi éventuellement des transformations. Pour le pays B ces marchandises sont sorties vers C alors que pour le pays A elles sont originaires de B.

	1951	%	1952	%
Espagne .....	68.000	58 %	70.500	65 %
U. S. A. ....	31.700	27 %	27.000	25 %
Italie .....	4.800	4 %	2.500	2,3 %
Israël .....	4.700	4 %	2.500	2,3 %
Afrique du Sud .....	4.100	3,5 %	2.200	2 %
France .....	1.300	1 %	47	—

nous constatons :

1°) l'absence totale d'expéditions d'Afrique du Nord et la diminution des envois en retransmission de Paris ;

2°) le développement des fournitures de l'Espagne aux dépens des livraisons d'autres origines. Ceci vient de ce que la plupart des expéditions effectuées d'Espagne, sont faites sous le régime de la consignation avec cependant un prix minimum garanti fixé par le Gouvernement Espagnol dont le montant doit être rapatrié par le vendeur par voie de clearing sur la base du taux officiel de la peseta. Si le rendement à la vente est supérieur au minimum garanti, l'excédent de devises peut être négocié par l'exportateur dans la proportion de 50% au marché libre. Dans ces conditions, les exportateurs nord africains qui auraient voulu s'aligner sur les Espagnols auraient retiré entre 30 et 35 francs le kilo net d'oranges, alors qu'ils ont obtenu en France des rendements de l'ordre de 40 à 45 fr. le kilo net.

#### b) Citrons

Les tonnages des trois dernières campagnes ont atteint respectivement :

campagne 1950-51 .....	6.300 tonnes
campagne 1951-52 .....	6.592 tonnes
campagne 1952-53 .....	6.826 tonnes

Si ces importations se révèlent également très stables, là aussi nous déplorons l'absence de produits nord-africains ; les deux fournisseurs étant par parts égales les U.S.A. et l'Italie.

### B. — DATTES

Les chiffres de 1953 ne sont pas encore connus.

#### a) Emballages divisionnaires

Les importations belges qui avaient atteint 207 tonnes en 1950 étaient tombées à 56 tonnes en 1951 ; mais on note une amélioration sensible en 1952 avec 70 tonnes en provenance respectivement de :

France .....	40 tonnes
Algérie .....	12 tonnes
Tunisie .....	6 tonnes

b) **Caisses**

Les importations totales pour les quatre dernières années connues sont :

1949 .....	700 tonnes
1950 .....	1.463 tonnes
1951 .....	1.108 tonnes
1952 .....	1.147 tonnes

pendant cette dernière année les fournitures de la France tombent à 435 tonnes contre 556 tonnes en 1951.

L'Algérie maintient ses expéditions avec 134 tonnes.

L'Irak développe ses fournitures qui atteignent 380 tonnes contre 250 en 1951.

La Tunisie enfin augmente ses ventes d'une façon remarquable et passe à 158 tonnes contre 49 en 1951.

C. — **AMANDES**

Les achats belges sont en progression. Les fournitures du Portugal se développent et représentent 50% des achats totaux ; alors que l'Italie et l'Espagne se partagent le tonnage restant.

Il semble cependant que la Tunisie ait une place, pour ses amandes, sur le marché belge qui absorbe annuellement quelques 2.000 tonnes.

D. — **CEREALES ET LEGUMINEUSES**

La Belgique importe chaque année des quantités considérables de céréales et offre un débouché intéressant à la Tunisie, notamment pour les orges, lorsque notre récolte laisse un surplus exportable.

En matière de légumineuses, si l'Algérie et le Maroc développent leurs expéditions, la Tunisie semble boudier le marché belge qui offre cependant des possibilités pour les vesces et les fêverolles.

E. — **CAROUBES**

Le principal fournisseur demeure le Portugal. Là aussi le Maroc et l'Algérie s'infiltrèrent sur ce marché nullement suivis en cela par la Tunisie.

F. — **GRAINES CONDIMENTAIRES**

Les importations belges qui n'étaient que de 110 tonnes en 1948, approchent maintenant de 700 tonnes par an.

Le Maroc vient en bonne place parmi les fournisseurs avec son coriandre et son cumin.

## G — CONSERVES ALIMENTAIRES

### a) Conserves de légumes

L'industrie de la conserve est fort développée en Belgique et la production locale permet de satisfaire les besoins de la consommation intérieure pour toutes les conserves courantes.

La Belgique, en fait, n'importe de l'étranger (Pays-Bas exclus) que des conserves d'asperges et des conserves de luxe (fonds d'artichauts, haricots et petits pois extra fins).

C'est dans ces seuls articles que les conserveurs tunisiens pourraient espérer traiter quelques affaires, sous réserve de livrer une marchandise de qualité et de présentation impeccable à des prix très étudiés.

### b) Conserves de tomates

Le marché belge offre un débouché intéressant aux concentrés de tomates dont on importe annuellement des quantités de l'ordre de 4 à 5.000 tonnes, tant pour la consommation directe que pour l'utilisation en conserverie.

Les conserveurs tunisiens n'ont encore établi aucun courant d'affaires avec ce marché qui présente cependant pour eux un intérêt certain. Il faut néanmoins ne pas perdre de vue que les importateurs belges exigent des concentrés de teinte rouge vif à 32/33% ou 28/30 pour cent.

### c) Conserves de fruits au sirop

Un effort pourrait être entrepris pour le placement d'abricots au sirop et pour les conserves destinées à la pâtisserie et à la fabrication de confitures qui font l'objet d'une demande soutenue.

### d) Conserves de fruits au naturel

Il s'agit essentiellement des oreillons d'abricots dont la Belgique importe de gros tonnages et pour lesquels la Tunisie dont la production est en plein essor, devrait pouvoir se placer face à la concurrence de l'Espagne, principal fournisseur de la Belgique.

### e) Conserves de poissons

Le marché belge des conserves de poissons sur lequel on a observé en 1952 une reprise assez nette après la crise de 1951 au cours de laquelle se sont écoulés les stocks accumulés les années précédentes, semble maintenant pratiquement assaini ;

Les importations des sept premiers mois de l'année 1953 ont augmenté de 32% par rapport à la période correspondante de 1952, mais c'est la Yougoslavie surtout qui prend une place prépondérante sur ce marché.

Les conserves de sardines d'origine yougoslave sont traitées suivant le procédé qui consiste à griller les sardines préalablement à leur mise en boîtes. La qualité de cette fabrication est jugée très satisfaisante par les importateurs belges.

#### f) Vins

On note une augmentation de la consommation belge de vin qui n'a d'ailleurs pas cessé de progresser depuis la guerre et atteindra sous peu le chiffre de 500.000 hl.

Cette évolution s'explique par l'abaissement régulier des cours mondiaux durant ces dernières années, qui, malgré l'importance de la protection douanière, permet d'offrir le vin aux consommateurs à des prix qui sont à la portée des budgets moyens.

Le chiffre d'affaires pour la Tunisie reste cependant très réduit : 30 hl. en 1952 pour une importation totale de 475.000 hl.

#### g) Huile d'olive

Les chiffres d'importation belge d'huile d'olive nous permettent de constater que la consommation est en légère progression depuis quatre ans mais n'atteint encore qu'un tonnage très faible (275 tonnes au total pour l'année 1952).

Si pour les huiles d'olives brutes, dont les achats n'ont cessé de se développer, la Tunisie s'inscrit comme principal fournisseur avec des livraisons qui, en 1952, ont représenté près de 70% du total des achats, pour les huiles raffinées, les fabricants français de Marseille et de Nice ainsi que les fabricants italiens dont les marques sont bien connues du consommateur, continuent à se partager le marché.

#### h) Pâtes alimentaires

Il convient de souligner que les fabricants belges se limitent à la production de pâtes de farines et que si leur concurrence nous interdit en fait le marché pour cette qualité il n'en est pas de même pour les pâtes semoules qui pourraient y trouver un certain débouché.

#### i) Produits minéraux

Les importations belges en 1952 ont été caractérisées par :

le maintien en volume du chiffre du minerai de fer (environ 11 millions de tonnes) ;

une nouvelle augmentation du chiffre des minerais de zinc et de plomb qui atteignent respectivement 500.000 et 125.000 tonnes contre 450.000 et 100.000 tonnes l'année précédente.

Il y a lieu de souligner le remarquable essor des expéditions de minerai de fer d'Algérie et de minerai de zinc du Maroc, alors que la Tunisie de son côté n'a effectué aucune expédition sur le marché belge en 1952.

#### j) Phosphates

Les fabriques belges de superphosphates qui travaillent à l'exportation pour une part importante de leur production ont vu leurs débouchés singulièrement réduits et importent de ce fait des tonnages sensiblement inférieurs à ceux enregistrés les années antérieures.

Cependant, si dans les premiers mois de l'année 1953 l'exportation des phosphates Nord Africains à destination de la Belgique se pré-

sentait sous un aspect nettement défavorable, les livraisons se sont néanmoins avérées légèrement supérieures aux prévisions.

En effet, si l'industrie des superphosphates continue à travailler au ralenti, il n'en est pas de même de deux usines spécialisées dans la fabrication du phosphate bi-calcique qui, pour des raisons techniques, s'approvisionnent exclusivement en Afrique du Nord.

Sous l'angle de la concurrence, on a enregistré également, courant 1953, une amélioration sensible de notre production à la suite des baisses successives consenties par le Comptoir Nord-Africain des Phosphates.

#### k) Liège et ébauchons de bruyère

L'année 1952 avait été marquée par une régression assez sensible des achats belges de toutes les catégories de liège.

Il semble cependant que la Tunisie aurait des chances de placer non seulement du liège brut, mais encore des déchets et des agglomérés, ainsi que des ébauchons de bruyère et des têtes de pipes.

#### l) Matières premières textiles

Le marché belge est intéressé par des laines brutes, des laines d'effilochage et des poils.

Les fournitures de l'Afrique du Nord qui, après avoir atteint un volume assez intéressant en 1950, avaient sensiblement diminué en 1951, ont continué à perdre de leur importance.

Signalons enfin quelques possibilités pour le crin végétal encore qu'il faille tenir compte de la concurrence d'exportateurs de crin espagnols fixés à Tanger, qui pratiquent des prix systématiquement inférieurs à ceux de l'Afrique du Nord.

#### m) Peaux d'ovins et caprins

La Belgique est dans l'obligation d'avoir recours à l'étranger dans une assez large mesure pour l'approvisionnement de son industrie en peaux d'ovins et de caprins. En effet, la consommation de viande de moutons étant très faible, l'élevage ovin est très peu développé et le cheptel intérieur est insuffisant pour satisfaire les besoins de la tannerie et des industries de la chaussure et de la maroquinerie.

La législation belge déjà peu protectionniste en règle générale est particulièrement libérale en cette matière.

L'industrie belge de la tannerie absorbe annuellement près de 4.500 tonnes de peaux d'ovins et de caprins importées de l'étranger, et l'on peut évaluer à près de 500 tonnes le volume des peaux tannées d'ovins et de caprins importées annuellement de Belgique.

#### n) Artisanat

En règle générale, les articles de l'Artisanat Tunisien ne répondent guère au goût de la clientèle belge et ont, en outre, à faire face à une concurrence d'autant plus vive que le marché est étroit, émanant de l'Italie pour la vannerie, et de l'Orient pour les tapis.

Si le Maroc développe cependant ses ventes, surtout de maroquinerie, et que l'on enregistre pour l'Algérie des progrès notables pour la vannerie, la Tunisie, de par les prix pratiqués, n'apparaît pas ou presque pas sur le marché belge.

#### o) Eponges

Les éponges naturelles subissent en Belgique aussi la concurrence des éponges artificielles. C'est ainsi que l'on peut expliquer la diminution constante des importations belges d'éponges.

La Tunisie, soit en trafic direct, soit via la Métropole, maintient son chiffre de ventes. Cet effort doit être soutenu, voire amélioré par le jeu de la concurrence et de la publicité.

\*\*\*

Si l'on peut enregistrer avec quelque satisfaction le remarquable essor qu'ont pris nos livraisons d'huile d'olive et de dattes pendant les saisons favorables, ainsi que les progrès réalisés par les éponges, nous devons cependant déplorer de voir l'exportation tunisienne en Belgique se limiter en fait à cinq produits : les phosphates, les ferrailles, les dattes, l'huile d'olive et les éponges.

La Tunisie dont la production se développe et où d'importants capitaux ont été investis dans l'industrie de transformation, ne peut se limiter au seul débouché français qui ne sera pas toujours en mesure d'absorber, dans des conditions normales de rentabilité, la totalité de la production des Territoires.

D'autres débouchés doivent être recherchés ; nous pensons que le marché belge, difficile à conquérir certes, offre cependant des possibilités intéressantes. Mais la concurrence y est sérieuse, et on n'en viendra à bout que si l'on vend des produits de qualité irréprochable à des prix strictement étudiés.

Albert ALZIEU,

*Chef du Département Propagande et Relations  
commerciales de l'O.F.I.T.E.C.*